
Lettre du citoyen Poullard, vicaire épiscopal du département de l'Orne, par laquelle il renonce à ses fonctions sacerdotales et transmet ses lettres de prêtrise, lors de la séance du 27 brumaire an II (17 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre du citoyen Poullard, vicaire épiscopal du département de l'Orne, par laquelle il renonce à ses fonctions sacerdotales et transmet ses lettres de prêtrise, lors de la séance du 27 brumaire an II (17 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 360;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40651_t1_0360_0000_13;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

par l'aveugle crédulité, et qui en fait une offrande généreuse à la République. Imitons la petite commune de Conlie qui, par instinct et dans le même temps, s'est empressée d'offrir à la nation le peu de superfluités qu'elle possédait en ce genre. Que les saints d'or et d'argent, si différents de leurs modèles, dont la plupart avaient vécu dans la plus édifiante pauvreté se hâtent de venir à la barre de la Convention nationale, faire une forte amende honorable, et rendre un hommage sincère à la sans-culotterie républicaine. Que nos temples n'offrent plus aux yeux du peuple qu'une majestueuse simplicité. C'est ainsi que nous nous rapprocherons des principes de l'ancien christianisme, dont tous les sectateurs étaient de véritables sans-culottes, qui ne formaient qu'une seule famille de frères. Ne confondons plus la religion avec le culte, et le culte avec les ministres : La religion n'est que le résultat des devoirs de l'homme; le culte varie au gré des préjugés; mais les ministres, toujours pervers, ont toujours fait, de l'une et de l'autre, l'instrument de leur ambition et de leurs vengeances particulières.

Citoyens, dévouons-nous entièrement à la patrie, et la patrie reconnaissante saura pourvoir à tous les besoins de ses enfants. Abjurons l'égoïsme et la cupidité; sacrifions les objets de notre vanité à l'intérêt général : que tout ce qui ne nous est pas d'une absolue nécessité, soit consacré à la prospérité de l'Etat, au maintien de la liberté et de la République une et indivisible. C'est par de semblables sacrifices, et non par de vaines paroles, que nous prouverons notre attachement à la sans-culotterie et au règne éternellement juste de la sainte égalité.

THIRION.

Au Mans, le vingt-troisième jour du deuxième mois de l'an second de la République une et indivisible.

Saffrey, curé de Saint-Jacques de Lisieux, renonce à son traitement de 3,000 livres et assure ne tenir à l'exercice de ses fonctions qu'autant qu'il pourra être agréable et utile à ses concitoyens.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre de Saffrey (2).

« Je soussigné, convaincu que les besoins de la patrie réclament impérieusement toute la sollicitude, et tous les sacrifices d'un vrai républicain et que tout intérêt particulier doit disparaître devant l'intérêt général, déclare que pénétré de ces sentiments, je renonce au traitement de 3,000 livres qui m'a été accordé comme curé de la paroisse de Saint-Jacques de Lisieux, ne tenant d'ailleurs à l'exercice des fonctions y attachées qu'autant qu'il pourra être agréable et utile à mes concitoyens.

« A Lisieux, ce 21 brumaire, l'an II de la République une et indivisible.

« SAFFREY, curé de Saint-Jacques. »

Un membre offre et dépose sur le bureau, au nom de Soullard (Poullard), ci-devant vicaire épiscopal de l'Orne, la renonciation à ses fonctions de prêtre, tous ses titres de ci-devant ecclésiastique, une chemise pour un volontaire, un étui d'argent et une bague.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre de Poullard (2).

« Du sextidi 26 brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Je te prie d'instruire la Convention nationale que je renonce à l'exercice de mes fonctions de prêtre. Je t'en envoie les lettres et les titres. Je ne me souviendrai de les avoir obtenues que parce qu'elles m'ont procuré d'offrir à ma patrie dans le commencement de la Révolution, un gage de mon attachement et de ma docilité, en lui prêtant mon serment. C'est encore une preuve qu'on a menti à la probité, lorsqu'on a dit qu'il suffisait d'avoir été prêtre pour être toujours un mauvais républicain.

« Je joins à mes lettres de prêtrise une chemise que je destine pour un de mes frères qui sont sur les frontières. De temps en temps je me propose de renouveler cette offrande. Je ne m'en garderai que ce qu'il m'en faut à peu près pour attendre la troisième réquisition; car j'en suis, et alors je compte bien sur tout ce que j'ai de courage, de forces pour vaincre ou périr à mon tour en défendant mon pays et ma liberté.

« Je dépose encore sur l'autel de la patrie un étui d'argent et une bague de peu de valeur, il est vrai, mais que je donne de bien bon cœur, parce qu'ils sont les deux derniers hochets qui me restent de la très ridicule vanité de l'ancien régime. Il ne faut, à un véritable républicain que du pain, du travail et du patriotisme.

« *POULLARD, ci-devant vicaire épiscopal du département de l'Orne, aujourd'hui républicain français et républicain montagnard.* »

Les administrateurs et procureur syndic du district de Clermont-Oise annoncent à la Convention nationale, que sans faire de phrases ils vendent continuellement les biens des scélérats qui voulaient river nos fers : « Aujourd'hui, 22 brumaire, disent-ils, 24 lots de terres labourables et préestimés 7,355 livres ont été vendus 20,985 livres; ils ont terminé cette vente par l'air patriotique, dont un des refrains dit :

Nous vendrons vos châteaux jolis,
Vous irez bâtir, mes amis,
Des châteaux en Espagne.

La Convention décrète la mention honorable et l'insertion au « Bulletin » (3).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 272.

(2) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 742.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 272.

(2) *Archives nationales*, carton F⁹⁹ 890, dossier Poullard.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 272.